Le 2 octobre 2025

À l'attention de :

M. Fabrice Gombert
Président du Conseil de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

M. Thomas Fatôme
Directeur Général de l'Assurance Maladie

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

Les délégués syndicaux centraux de l'intersyndicale, à la suite de certaines de nos fédérations et confédérations, tiennent à vous alerter des conditions dans lesquelles les salariés protégés (SP) du Service du contrôle médicale (SCM) sont traités depuis le 1er octobre 2025, date à laquelle tous les salariés du SCM ont été intégrés dans leur caisse d'accueil, à l'exception de quelque 450 élus et mandatés.

Faute d'avoir obtenu de la part de l'inspection du travail (IT) les autorisations obligatoires pour les transferts des contrats de travail des SP du SCM avant le 1er octobre 2025, parce que les DRSM n'ont pas saisi l'IT dans les temps nécessaires, les DRSM ont improvisé une solution consistant à maintenir le contrat de travail de chaque SP jusqu'à la décision de l'IT. Le délai de l'IT pour donner d'une telle autorisation est de 2 mois à partir de la saisine. Les demandes des DRSM ont été faites ou dû être refaites courant septembre 2025.

Les conséquences de ces erreurs et des solutions mises sur pied à la hâte entrainent une grande confusion.

Le 30 septembre 2025, il a été proposé aux SP d'être mis à disposition (MAD) de leur caisse d'accueil tout en restant salariés de la CNAM. Un délai de moins de 48 heures leur a été donné pour répondre sans disposer des avenants et conventions *ad'hoc*. Beaucoup de SP n'ont pas eu le temps de le faire pour des raisons de congés ou d'arrêts de travail et surtout par manque d'informations.

Dans les faits, le 1er octobre 2025 au matin, les SP ont été dispensés d'activité de fait avec maintien de salaire jusqu'à ce que des CSE extraordinaires puissent être organisés pour se prononcer sur les demandes de MAD à la fois dans les DRSM (en sursis) et dans les caisses. De cette procédure extraordinaire, les élus des CSE n'ont été prévenus qu'au matin du 1er octobre 2025. Certains CSE ont été convoqués en toute urgence par leurs directeurs régionaux.

Le 1er octobre 2025 au matin, les SP ont été priés, pour certains par simple texto, de ne pas se rendre au travail et de ne pas utiliser leurs ordinateurs jusqu'à nouvel ordre. Sur le terrain,

les informations de l'encadrement sont souvent contradictoires et parfois fausses : les tickets restaurants (TR) seraient suspendus, de même que l'acquisition de congés et de RTT.

En Ile de-de-France, le contrat de la complémentaire des SP a été radié, en dépit de ce que seraient les consignes nationales. Les instructions des managers de proximité sont parfois baroques, comme cette solution consistant à demander à des élus d'utiliser leurs heures syndicales pour couvrir les conséquences d'une dispense d'activité sur certains avantages (TR, congés, RTT, intéressement…).

Nombre des 450 SP du SCM sont plongés dans l'angoisse, assignés à domicile, isolés de leur collectif de travail, lequel, parfois, va jusqu'à leur reprocher leur absence alors que l'intégration en caisse accroit les tensions, et partant, la charge de travail. Les SP se retrouvent stigmatisés.

Pour clarifier au plus vite la situation et dans l'attente des décisions de l'administration du Travail, nous vous demandons de respecter le :

- Maintien intégral de la rémunération (salaire, primes et autres avantages) ;
- Maintien de l'attribution des titres-restaurant ;
- Maintien des régimes de prévoyance complémentaire et frais de santé ;
- Maintien de l'acquisition des congés et RTT ;
- Attribution d'un code exceptionnel d'autorisation d'absence ;
- Accès aux outils informatiques pour les activités syndicales ;
- Liberté de circulation sans consommation des heures syndicales ;
- Respect des procédures de consultation des CSE des DRSM et des caisses.

Nous proposons de nous rencontrer au plus tôt pour évoquer des difficultés concrètes qui se posent. Celles-ci seront inévitablement à l'ordre du jour lors du CSE-C du 16 octobre 2025 ou lors de la tenue rapide d'un CSEC extraordinaire.

Dans l'attente de vos retours, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le délégués syndicaux centraux
SGPC, CFE-CGC, CGT, FO, SNOFOCOS

Hélène Azoury
Maria-Dolores Suarez
Yvan Martigny
Luc Béranger
Yves-Marie Lagron
Marc Masure